

La Sarraz

Huit bus scolaires ont été vandalisés par des écoliers

Des élèves ont causé pour des milliers de francs de dégâts dans des bus. Plainte pénale a été déposée

Lauriane Barraud

«Les conséquences auraient pu être dramatiques.» Serge Clément, responsable exploitation pour le service de transport des personnes à la Société des auto-transports du pied du Jura vaudois (SAPJV) n'en revient toujours pas. Depuis la rentrée scolaire, huit bus de l'entreprise, qui transportent quotidiennement des élèves dans la région de La Sarraz, ont connu des dégâts considérables, voire presque inimaginables.

Pour 10 000 francs

Sièges lacérés et vidés de leur contenu, tuyau et dossiers arrachés, ceintures de sécurité coupées ou encore usage d'allumettes sur des banquettes font partie des dépré-

«Les auteurs n'ont pas été identifiés. L'enquête est en cours»

Serge Clément, responsable exploitation à la SAPJV

«C'est la pire rentrée scolaire que l'on n'ait jamais connue»

Didier Amez-Droz, président de l'Association scolaire ASISEVV

datations, qui se chiffrent à plus de 10 000 francs. Le gros des dégâts a été perpétré entre le 4 et le 13 septembre, par des élèves qui dépendent de l'Association scolaire intercommunale de La Sarraz-environs et Veyron-Venoge (ASISEVV). Elle regroupe treize Communes, comprises entre Montricher et Mont-la-Ville. «Chaque jour, nous transportons 700 élèves de cette association intercommunale, tous âges confondus, poursuit Serge Clément, qui précise que sa société a porté plainte le 23 septembre. Les auteurs n'ont pas encore été identifiés. L'enquête est en cours.»

Si la consternation domine à la SAPJV, elle l'est tout autant du côté de l'ASISEVV. Didier Amez-Droz, président de l'association et municipal à Montricher, l'avoue sans détour: «C'est la pire rentrée scolaire que l'on n'ait jamais connue. Heureusement qu'il n'y a eu que des dégâts matériels! Mais les élèves qui ont commis ces actes ont clairement mis la vie des autres en danger.»

L'association scolaire ainsi que le transporteur ont décidé de ne

pas rester les bras croisés. Ensemble, ils ont commencé une tournée dans les classes des différents collèges pour informer les élèves de la suite des événements et pour un rappel à l'ordre. «Nous leur avons montré des images et avons fait part de notre incompréhension et de notre désarroi», poursuit Serge Clément.

Pose de caméras

La SAPJV a décidé de prendre des mesures drastiques pour éviter que de tels événements ne se reproduisent à l'avenir. Elle étudie actuellement la possibilité de poser des caméras de vidéosurveillance dans ses véhicules. «Nous avons pris des renseignements auprès des CFF. Les caméras ne stoppent pas complètement les éventuelles déprédations, mais elles les réduisent considérablement, ajoute encore le responsable exploitation, qui rappelle que le chauffeur ne peut pas jouer au gendarme tout en conduisant. Nous devons encore régler la question de la protection des données.»

Pour Didier Amez-Droz, il est regrettable de devoir en arriver là.

Moins de nuages sur les finances de Morges

La Commune présente le déficit budgétaire le plus faible depuis 2009

Vincent Jaques (PS), syndic de Morges, ne cachait pas sa satisfaction, hier matin, à l'heure de la présentation du budget 2014 de la Commune, qui table sur un déficit de 2,3 millions de francs. Loin du budget 2013 qui prévoyait, lui, un déficit de près de 6 millions. Toujours par rapport à 2013, les charges diminuent de 1,5%, atteignant quelque 119 millions. «Nous sommes heureux que ces deux budgets ne se ressemblent pas, souriait le syndic, ajoutant que le budget 2014 est le meilleur de ces cinq ou six dernières années.»

Par quels mécanismes la Commune est-elle parvenue à gommer près de 3,8 millions de déficit en à peine une année?

La principale raison permettant d'expliquer la bonne nouvelle de la semaine est sans conteste la diminution des participations de la Commune aux charges cantonales. Dans le détail, le montant prévu pour la facture sociale baisse de 1,1 million, tandis que les charges de la péréquation intercommunale diminuent de 2,7 millions. Pour rappel, la facture sociale et la péréquation étaient deux des principaux facteurs qui plombaient le budget l'an dernier. «Pour déterminer la participation aux charges cantonales, on se base sur les résultats comptables des deux dernières années. Le bénéfice extraordinaire enregistré à Morges en 2011 (ndlr: 5,81 millions

alors que le budget prévoyait un déficit de 5,4 millions) a fait augmenter nos charges en 2013, tandis que les résultats très déficitaires de l'exercice 2012 ont fait apparaître la Commune comme étant moins riche. Conséquence: nos charges communales diminuent l'an prochain», explique Eric Züger (PS), municipal des Finances, bien conscient que si «l'effet yo-yo» est aujourd'hui bénéfique à Morges, le risque de voir les charges cantonales reprendre l'ascenseur existe bel et bien. «Mais nous resterons déficitaires de façon durable», nuance toutefois le syndic.

Quant à la deuxième raison invoquée par la Municipalité pour expliquer l'amélioration prévue, elle est à chercher du côté de la bonne santé économique du Canton. Couplée à la démographie morgienne, toujours en augmentation, elle permettrait de dégager des recettes fiscales supplémentaires de 1,1 million. Le troisième facteur est à mettre au crédit de l'exécutif, qui s'engageait à trouver des mesures d'économie pérennes. La mesure semble avoir porté ses fruits puisque ce sont quelque 800 000 francs qui seront épargnés.

Enfin, au chapitre des moins bonnes nouvelles, on relèvera l'augmentation de la part communale au réseau AJEMA, qui passe de 2,35 à 3 millions, ou encore la participation à l'assainissement de la Caisse intercommunale de pensions. Un dossier dans lequel Morges déboursa 10,6 millions en dix-sept ans. **E.BZ**

Un beau cadeau pour la Maison des Enfants

La structure qui accueille gratuitement les enfants de 6 à 12 ans a reçu hier le Prix du développement durable de la Ville de Nyon

Ce chèque de 6000 francs fera du bien à la Maison des Enfants, qui est en quête permanente de financement. Hier soir, lors de la cérémonie de remise du Prix du développement durable de la Ville de Nyon, le jury - présidé par le syndic Daniel Rossellat - a choisi de soutenir les efforts de l'association qui offre un lieu d'accueil gratuit aux enfants de 6 à 12 ans, dans une grande maison du quartier des Plantaz. Il a été séduit par l'engagement durable de cette structure, qui propose des activités aux écoliers depuis 1991.

Le second prix est revenu à Unyon NorEST, l'association qui a repris les rênes il y a quelques mois du quartier solidaire dans le secteur des Plantaz également. Un chèque de 4000 fr. lui permettra de poursuivre son intégration des seniors dans la vie du quartier.

Nouveauté de cette année, un prix a été remis à une entreprise



La Maison des Enfants propose des activités aux écoliers depuis 1991. ALAIN ROUËCHE

pour son engagement en faveur d'une économie responsable. Il a récompensé le Domaine de Bois-Bougy, qui exploite ses terres de

manière écologique, mais offre aussi des visites de sensibilisation à la nature à l'intention des enfants, ainsi qu'un marché à la

ferme. Pendant une année, la société familiale bénéficiera d'une large communication de la part de la Ville de Nyon. **R.E.**

Morges

Raiffeisen repense son accueil

Les quatre points de vente de la Banque Raiffeisen Morges Venoge (Morges, Ecublens, Etoy, La Sarraz) vont subir un lifting. Différents automates (bancomat et versomats) vont être installés dans une zone accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Estimant que les clients passent de moins en moins de temps au guichet pour les transactions cash, du fait notamment de l'e-banking, l'établissement s'apprête à les supprimer. Objectif: que les collaborateurs soient plus disponibles pour les clients. **E.BZ**

Il a dit

«On aura enfin une entrée du village plus esthétique»

Denis-Eric Scherz, syndic d'Allaman, à propos du projet de résidence pour seniors qui devrait remplacer la friche industrielle



Le chiffre

164 500

En francs, c'est la somme que la Ville de Nyon donne aux huit clubs sportifs évoluant en ligue nationale. Le Basket Féminin (19 600 fr.), le Basketball Club de Nyon (37 500 fr.), le Cercle des nageurs, section Water-Polo (14 100 fr.), le Cercle d'échecs (9700 fr.), le FC Stade Nyonnais (30 000 fr.), le Rugby (35 400 fr.), le Tchoukball (9400 fr.) et le Tennis (8800 fr.) se partagent la somme. Une autre subvention de 335 000 francs sera répartie entre les sociétés sportives locales qui contribuent à la formation des jeunes de moins de 20 ans. **Y.M.**

Aubonne

L'automne en fête à l'Arboretum

L'Arboretum revêtira les couleurs automnales, dimanche. Le tout à l'occasion de la traditionnelle fête d'automne qui aura lieu de 10 h à 18 h. Démonstrations de chiens truffiers, pressage de pommes et animations pour les enfants sont notamment au programme de la manifestation. Le public pourra aussi assister à la conférence de Gert Kleijer, qui fera un exposé sur la biodiversité des plantes cultivées. A noter que des visites guidées seront aussi organisées. Infos sur www.arboretum.ch. **L.B.**

Bassins refuse de risquer un «suicide programmé»

Mardi, sans débat, l'organe délibérant a renoncé à adhérer au Conseil régional du district de Nyon

Depuis la création du Conseil régional en 2004, le syndic de Bassins, Didier Lohri, a toujours vaincu ses collègues de l'exécutif qu'il n'y avait aucun intérêt à en faire partie. Mais le Conseil communal n'avait jamais été consulté. A la suite d'une motion, il en a enfin eu l'opportunité mardi soir. Pas une seule voix ne s'est élevée pour remettre en question les arguments municipaux. Le refus d'adhérer a été voté à l'unanimité moins une abstention.

Dans son rapport, la Commission des finances a confirmé ce que le syndic avait déjà annoncé: «Il serait impossible de financer notre adhésion sans envisager une augmentation importante d'impôt.» Soit entre 5 et 7 points dans les deux ans. Une perspective qui a certainement refroidi les conseillers communaux.

Didier Lohri va même plus loin. Selon lui, entrer au Conseil régional équivaut à accepter de cofinancer le Programme d'investissement régional (PIR). Dès lors, il estime que Bassins devrait laisser filer le peu de rentrées fiscales sur les droits de mutation et gains immobiliers. «Ce serait un suicide programmé. Surtout que l'arrière-pensée ne pourra plus augmenter sa population. Nous devons conserver les moyens d'assumer nos investissements communaux.»

Sur le plan politique, le syndic de Bassins ne donne aucun crédit au Conseil régional, qu'il qualifie de quatrième échelon décisionnel entraînant une perte supplémentaire d'autonomie communale. Et quand on lui parle de solidarité régionale, il répond que Bassins

verse déjà sa part au travers de la péréquation cantonale. «On ne conteste pas notre soutien financier aux villes-centres, mais ça suffit comme ça.»

Président du comité directeur du Conseil régional, Gérald Cretegnny a de la peine à comprendre comment le Conseil communal de Bassins a pu prendre une décision basée sur un texte qu'il juge totalement infondé. «Le préavis municipal n'est pas un préavis, c'est un tract contre le Conseil régional», n'hésite-t-il pas à dire, agacé par les nombreuses affirmations erronées qu'il comporte.

«Le préavis municipal n'est pas un préavis, c'est un tract contre le Conseil régional»

Gérald Cretegnny, président du comité directeur du Conseil régional du district de Nyon

«Le syndic de Bassins semble oublier que le Conseil régional n'est rien d'autre qu'une association intercommunale parfaitement reconnue par le Conseil d'Etat et que ses demandes d'aides financières sont prises en considération dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE)», précise encore Gérald Cretegnny.

Après le refus de Bassins, le Conseil régional continuera à fonctionner avec 44 Communes membres sur les 47 que compte le district de Nyon. Essertines-sur-Rolle et Crans-près-Céligny sont également en dehors de l'association intercommunale. **Y.M.**